

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation :	28/08/2020	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le 1^{er} Septembre deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

PRÉSENTS : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Éric FELETTI - M. François RIGAUD - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VASTESAEGER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick SMITH

PROCURATIONS : M. Patrick SMITH a donné procuration à Pierre DELOUVRIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadine CEOTTO

OBJET :
FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION DES SALLES DES FETES

Monsieur Philippe MAURIN expose au conseil municipal les soucis récurrents (dégradations, nuisances, voisinage) rencontrés lors des locations des salles des fêtes.

Afin d'y remédier il propose, comme suit, une modification des règles d'usage et conditions financières de location :

- Salle des fêtes de St Hilaire : usage réservé aux administrés du 1^{er} avril au 31 octobre Les non-résidents pourront louer en dehors de cette période.
- Salle des fêtes de Cardonnet : usage réservé aux administrés.
- Restriction d'usage : ces salles ne seront à disposition des usagers que pour les événements familiaux tels que baptêmes, mariages sur présentation d'un justificatif. Exceptionnellement, elles pourraient être mises à disposition des administrés pour des événements tels qu'anniversaires de mariage... sur demande expresse écrite qui devra être avalisée par le bureau municipal.

Il sera maintenu la mise à disposition des salles aux associations de la commune à titre non onéreux pour un usage ponctuel. Ces salles, les cas échéant, pourront être mises à disposition des présidents des associations, à titre non onéreux, une fois par an maximum et dans le cadre des usages définis ci-dessus.

Les tarifs des salles proposés sont les suivants :

- Salle de St Hilaire..... 500 euros pour les résidents
-1 150 euros pour les non-résidents
- Salle de Cardonnet 200 euros pour les résidents
- Caution1 500 euros pour les deux salles

Où l'exposé de Monsieur Philippe MAURIN, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'entériner ces dispositions.

Le Conseil municipal après délibération valide à l'unanimité les nouvelles règles de fonctionnement et la nouvelle tarification de ses salles.

*Fait à St Hilaire de Lusignan,
Le 04 Décembre 2020*

*Le Maire,
Pierre DELOUVRIÉ*